

LES ENTRETIENS & TÉMOIGNAGES DE L'INSTITUT POUR LA JUSTICE

# Entretien avec François Boiron

---

Janvier 2009



**INSTITUT POUR LA JUSTICE** : Association loi de 1901 • 140 bis, rue de Rennes - 75006 Paris •

Tél: 01 70 38 24 07

N°siret : 501 411 060 00012 - APE : 9499 Z •

[www.institutpourlajustice.com](http://www.institutpourlajustice.com)

## **Un dysfonctionnement de l'institution psychiatrique : des meurtriers schizophrènes en semi-liberté dans des centres de soins non sécurisés**

*Le 12 novembre, un étudiant a été mortellement poignardé en plein centre ville de Grenoble par un schizophrène échappé d'un hôpital psychiatrique. Ce drame fait suite à de nombreux autres cas, tels que le double meurtre de deux aides-soignantes à Pau en 2004 par Romain Dupuy. On ne sait pas encore si le meurtrier présumé du jeune étudiant de Grenoble pourra être jugé. Mais, dans cette affaire, des erreurs ont été commises, ne serait-ce que sur le plan de la surveillance. Le directeur de l'hôpital psychiatrique de Saint-Egrève, près de Grenoble, Michel Gellion, a d'ailleurs été suspendu.*

*Après le meurtre de sa fille par un schizophrène en 2006, François Boiron souhaitait alerter l'opinion publique sur le danger que représente le placement de nombreux criminels, déclarés irresponsables pénalement, dans des unités de soins peu surveillés. Déterminé à agir, François Boiron a rejoint le comité de parrainage de l'Institut pour la Justice. Coïncidence ? Nous l'avons interviewé quelques jours avant l'affaire de Grenoble.*

*Entretien réalisé par Damien Theillier, directeur des études de l'IPJ*

**Institut pour la Justice :** *Début 2008, vous avez écrit un courrier, ainsi que votre avocat, à Nicolas Sarkozy et au Garde de Sceaux, pour leur demander combien d'innocents la France serait prête à sacrifier avant que ne soient prises des mesures plus restrictives pour encadrer les malades mentaux dangereux. Pourriez-vous revenir d'abord sur les faits qui vous ont conduit à écrire au président de la République il y a presque un an ?*

**François Boiron :** Je précise d'abord que cette lettre est restée sans réponse, idem pour le courrier de mon avocat. Ma fille Charlotte était en licence de psychologie à Tours, elle avait 25 ans et l'avenir devant elle. Elle a été tuée le 2 janvier 2006 de cinq coups de couteau par Arnaud Pananceau, 29 ans. Après une enquête d'une semaine, son corps avait été retrouvé au fond du puits de la propriété familiale du jeune homme, à Bouchemaine. Trois collègues d'experts ont été consultés. Deux ont diagnostiqué une « abolition du discernement », l'autre une « sérieuse altération ». Le 5 avril 2007, la justice a prononcé un non-lieu, transférant le dossier d'Arnaud Pananceau sous la tutelle de l'administration, c'est-à-dire du ministère de l'Intérieur. Le meurtrier ne sera jamais jugé ni puni pour l'atrocité de ses actes. Dans cette affaire, je peux comprendre qu'on ne punisse pas un individu qui est déclaré irresponsable, c'est-à-dire qui n'est pas en mesure de comprendre le sens de cette punition. Mais ce qui m'inquiète, c'est de savoir qu'il a été interné dans un CHS (centre hospitalier spécialisé) à 12 kilomètres de son domicile, un établissement qui n'est pas adapté pour accueillir des fous dangereux et ne dispose pas de mesures de sécurité suffisantes.

**Institut pour la Justice :** *Par quel tour de passe-passe cet assassin, qui présente une dangerosité psychiatrique élevée et durable, a-t-il pu d'abord se retrouver dans un centre de soin non fermé ?*

**François Boiron :** Après le non-lieu, le préfet du Maine-et-Loire a aussitôt décidé qu'Arnaud Pananceau serait placé d'office en centre psychiatrique. Dans de nombreux cas, les personnes sont transférées dans une unité pour malades dangereux (UMD), à Cadillac, près de Bordeaux, ou Sarreguemines, dans l'est.

Or, à peine deux ans après les faits, nous avons appris fortuitement son transfert en Anjou, près de chez lui, au Césame (Centre de santé mentale angevin) de Sainte-Gemmes-sur-Loire. La décision avait été prise par un médecin de le placer dans un établissement psychiatrique « classique », à 12 kilomètres de chez son père, au nom du rapprochement géographique avec sa famille. Précisons qu'il avait fallu 3 collègues de psychiatres pour décider de son irresponsabilité pénale... Immédiatement, j'ai exigé des explications de la part du préfet chargé de l'internement. Celui-ci m'a répondu que la loi prévoyait la sectorisation psychiatrique. D'abord on me dit que l'assassin de ma fille est trop malade pour être jugé, et ensuite on m'explique qu'il n'est pas assez malade pour mériter un traitement d'exception ! De mon point de vue, c'est insupportable à entendre.

**Institut pour la Justice :** *A Pau, en 2004, le schizophrène Romain Dupuy avait sauvagement assassiné deux infirmières. Craignez-vous que le meurtrier de votre fille ne récidive ?*

**François Boiron :** Cet individu est dangereux et il le restera. Les experts psychiatriques ont noté dans leur rapport : « schizophrénie évolutive présentant une dangerosité psychiatrique élevée et durable. » Un collègue d'experts conclut même à l'inefficacité du traitement neuroleptique, et au fait que celui-ci paraît difficilement curable. Donc la place d'Arnaud Pananceau n'est pas dans un hôpital psychiatrique classique, une structure inadaptée à sa pathologie. Arnaud Pananceau est peut-être schizophrène, mais il n'est pas bête et il pourrait très bien s'enfuir. Aujourd'hui, seuls les psychiatres sont habilités à définir les conditions d'internement d'Arnaud Pananceau. Si demain ils décident de lui accorder une permission de sortie, qui les en empêchera ? J'ai peur qu'ils le libèrent, sans nous en aviser. J'ai peur qu'il soit à nouveau libre de tuer. Il me reste deux filles, et la seule idée qu'elles puissent un jour croiser son chemin est au-delà de mes forces...